

13 juillet 2015
Français
Original: anglais*

Rapport de la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, tenue à Bruxelles du 22 au 25 juin 2015

I. Questions appelant une décision de la Commission des stupéfiants ou portées à son attention

Recommandations adoptées à la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

1. Les participants à la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Europe:

a) Ont rappelé la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/182, dans lesquels les États Membres ont décidé, entre autres, que la Commission des stupéfiants devrait, à sa cinquante-septième session, en 2014, mener un examen de haut niveau de l'application par les États Membres de la Déclaration politique et de son Plan d'action, recommandé que le Conseil économique et social consacre un débat de haut niveau à un thème lié au problème mondial de la drogue, et recommandé également que l'Assemblée générale tienne une session extraordinaire sur la lutte contre ce problème;

b) Ont rappelé également la résolution 67/193 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée décidait de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, et pour procéder notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies;

* Disponible uniquement en anglais, espagnol, français et russe, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



c) Ont pris note avec satisfaction de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action, que la Commission avait adoptée à sa cinquante-septième session et dans laquelle étaient énumérés les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les priorités de l'action future dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies;

d) Se sont félicités de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/200 de charger la Commission des stupéfiants de diriger les préparatifs de la session extraordinaire que tiendra l'Assemblée générale en 2016 sur le problème mondial de la drogue, en réglant de façon ouverte toutes les questions d'organisation et de fond;

e) Se sont également félicités à cet égard de l'adoption par la Commission de ses résolutions 57/5 et 58/8 concernant la session extraordinaire que tiendra l'Assemblée générale en 2016 sur le problème mondial de la drogue, pour laquelle la Commission a notamment décidé de prendre toutes les mesures possibles pour que les préparatifs soient menés comme il se doit, ouverts à tous et efficaces, et qu'ils fassent intervenir tous les acteurs concernés;

f) Ont décidé de continuer d'appuyer les préparatifs de la session extraordinaire que tiendra l'Assemblée générale en 2016 et d'y contribuer, conformément à la résolution 56/10, dans laquelle la Commission des stupéfiants avait prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard;

g) Ont présenté les recommandations régionales suivantes des groupes de travail visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

1. Projet de communication aéroportuaire

2. Les recommandations suivantes ont été formulées sur le thème "Projet de communication aéroportuaire":

a) Les gouvernements sont invités à continuer d'appuyer financièrement et techniquement le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) afin de faciliter la création de nouvelles unités opérationnelles de l'Équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions et le bon déroulement des opérations en cours;

b) Il faudrait que les gouvernements qui ne l'ont pas déjà fait invitent leurs services aéroportuaires de détection et de répression à engager un dialogue avec les unités de l'Équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions créées dans le cadre de l'initiative AIRCOP pour commencer à partager des informations et créer des réseaux professionnels qui aideront, à leur tour, à combattre plus efficacement le trafic;

c) Les gouvernements sont invités à appuyer les initiatives qui facilitent la mise en place d'une coopération étroite dans le domaine du partage d'informations entre les autorités (telles que les informations préalables sur les passagers, les

données des dossiers passagers et les informations avancées sur les marchandises), dans le respect des exigences de confidentialité applicables, afin que l'on puisse évaluer efficacement et rapidement le risque lié aux passagers et au fret aérien.

2. Programme mondial de contrôle des conteneurs

3. Les recommandations suivantes ont été formulées sur le thème "Programme mondial de contrôle des conteneurs":

a) Il faudrait que les gouvernements invitent leurs services de détection et de répression des infractions liées à la drogue à travailler plus étroitement avec les pays d'origine de cette dernière et ceux de transit dans le cadre de programmes de renforcement des capacités tels que le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD);

b) Il faudrait inviter les gouvernements à aider d'autres pays à enquêter sur les saisies de drogues effectuées dans le fret conteneurisé destiné à l'Europe, de manière à obtenir la condamnation de ceux qui ont organisé ces expéditions ainsi que le démantèlement des réseaux criminels organisés qui en profitent;

c) Il faudrait inviter les gouvernements à aider les pays d'origine en mettant à leur disposition des spécialistes de la détection et de la répression et du matériel technique adéquat afin d'améliorer l'aptitude technique et professionnelle de leurs services de contrôle aux frontières à évaluer la menace que représentent les groupes criminels organisés qui se livrent au trafic de drogues illicites sur leur territoire et à concevoir des mesures appropriées pour les combattre.

3. Dispositions concernant la production de drogues synthétiques et mesures visant à faire face à l'évolution des tendances relatives à l'usage de drogues, aux nouvelles substances psychoactives et aux précurseurs

4. Les recommandations suivantes ont été formulées sur le thème "Dispositions concernant la production de drogues synthétiques et mesures visant à faire face à l'évolution des tendances relatives à l'usage de drogues, aux nouvelles substances psychoactives et aux précurseurs":

a) Les gouvernements sont invités à définir d'urgence les mesures de contrôle nécessaires concernant le statut des nouvelles substances psychoactives, qui sont parfois commercialisées comme "euphorisants légaux", afin de lever toute ambiguïté dans l'esprit des consommateurs;

b) Les gouvernements sont invités à entreprendre des recherches concernant les effets nocifs des nouvelles substances psychoactives sur la santé humaine, et à prendre des mesures pour améliorer les connaissances de leurs services de détection et de répression concernant la fabrication et l'offre de ces substances, y compris l'implication de groupes criminels organisés dans leur trafic et leur distribution;

c) Vu le rôle important que joue Internet dans la promotion des nouvelles substances psychoactives et l'utilisation qui est faite des services postaux et de messagerie pour les livrer, les gouvernements sont invités à aider leurs services de détection et de répression à nouer des partenariats étroits avec les services concernés pour concevoir des stratégies nouvelles et efficaces pour intercepter ces substances, notamment en encourageant la mise au point et l'utilisation de matériel technique adéquat.

4. Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites

5. Les recommandations suivantes ont été formulées sur le thème "Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites":

a) Les gouvernements devraient encourager leurs services de détection et de répression des infractions en matière de drogue à échanger des informations avec les services nationaux de renseignements financiers dès le début des enquêtes;

b) Les gouvernements sont encouragés à créer des équipes d'enquêtes conjointes interinstitutions pour enquêter sur le blanchiment du produit du trafic de drogues;

c) Les gouvernements sont encouragés à soutenir l'ONUDC dans la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités pour lutter contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites provenant du trafic de drogues.

II. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale

6. À ses 1^{re} et 2^e séances, tenues le 22 juin, la Réunion a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale". Elle était saisie, pour ce faire, de deux rapports établis par le Secrétariat, intitulés "Statistiques du trafic de drogues en Europe et dans le monde" (UNODC/HONEURO/11/2) et "Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale en Europe du Sud-Est et en Europe orientale" (UNODC/HONEURO/11/3). En outre, des rapports sur la situation du trafic de drogues ont été présentés par les pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Roumanie, Slovaquie, Suisse et Turquie (UNODC/HONEURO/11/CRP.1 à 23).

7. Des représentants du Secrétariat ont présenté ce point. Une présentation audiovisuelle a donné un aperçu des tendances du trafic de drogues dans la région et dans le monde. Une autre présentation a décrit l'appui fourni par l'ONUDC dans le cadre de son Programme régional pour l'Europe du Sud-Est et les initiatives prises par l'ONUDC en Europe orientale. Un exposé a été fait par le représentant de la Belgique sur la démarche adoptée par son pays eu égard au problème mondial de la drogue.

8. La Réunion a débattu des tendances actuelles du trafic de drogues en Europe et des stratégies suivies pour y faire face, mentionnant à cet égard certaines affaires et saisies. L'implication de groupes criminels organisés dans le trafic de drogues a également été abordée.

9. Ont été évoquées les saisies d'héroïne, de cocaïne, d'amphétamine et de méthamphétamine. Une délégation a évoqué le trafic de buprénorphine. Des informations ont été présentées sur la poursuite de l'utilisation de la route des Balkans pour le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan. On s'est inquiété de l'utilisation accrue qui était faite de la route du Sud, situation qui appelait à orienter les activités de renforcement des capacités vers l'Afrique. Enfin, on a évoqué les

problèmes que posait le trafic de cocaïne d'Amérique latine via l'Afrique de l'Ouest et la Méditerranée.

10. De nombreux pays ont signalé une augmentation des saisies de cannabis, qui restait la substance la plus disponible sur le marché. Plusieurs délégations se sont inquiétées de l'augmentation de la teneur en tétrahydrocannabinol des produits de cannabis, du fait de semences génétiquement modifiées. La Réunion a examiné l'augmentation du nombre de sites de production intérieure et domestique de cannabis, souvent gérés par des ressortissants étrangers.

11. Les participants ont évoqué les problèmes nouveaux, en particulier la forte hausse du nombre de nouvelles substances psychoactives, ainsi que l'utilisation de l'Internet, des services postaux et des services de messagerie internationaux à des fins de trafic de drogues. Un certain nombre de délégations ont évoqué la nécessité de réagir immédiatement face aux nouvelles substances psychoactives, avant même qu'elles ne soient placées sous contrôle en vertu du droit national ou international. Certains participants ont indiqué que de nouvelles législations avaient été adoptées à cet effet. Des délégations ont évoqué les nouveaux canaux de distribution des nouvelles substances psychoactives et les difficultés rencontrées pour mettre au point des techniques de détection efficaces. Les problèmes posés par l'utilisation de l'Internet et de formes de plus en plus sophistiquées de paiement requéraient des réponses appropriées. On a également évoqué le fait qu'avec les nouvelles substances psychoactives, il devenait plus difficile de contrôler l'usage de drogues chez les automobilistes.

12. Plusieurs délégations ont souligné l'importance, pour traiter efficacement le problème mondial de la drogue, d'adopter une approche équilibrée englobant une réduction de la demande, une réduction de l'offre et une coopération internationale. La nécessité d'introduire une responsabilité commune et partagée des pays d'origine, de transit et de destination a également été soulignée. On a évoqué la nécessité d'associer divers acteurs publics, notamment les services de police et de douane, les services financiers et les organismes de collecte de données.

13. Plusieurs délégations ont mis en avant la nécessité d'associer les organisations non gouvernementales et la société civile, y compris les jeunes, dans les activités de prévention et de sensibilisation, et de tirer ainsi parti des possibilités offertes par les médias sociaux. On a également souligné l'importance de mettre sur pied des partenariats public-privé efficaces ainsi que des initiatives de coopération avec des organisations telles que l'ONUDC.

III. Application des recommandations adoptées à la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

14. À sa 2^e séance, tenue le 22 juin, la Réunion a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Application des recommandations adoptées à la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe". Elle était saisie, pour ce faire, d'un document (UNODC/HONEURO/11/4) que le Secrétariat avait établi à partir des réponses à un questionnaire qui avait été envoyé à tous les États participants auquel, au 24 avril

2015, avaient répondu les pays suivants: Arménie, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, République tchèque, Roumanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Après cette date, il avait été reçu de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, de la France, de l'Italie, de la Pologne, du Portugal, de la Slovaquie, de la Suisse et de la Turquie des réponses que le Secrétariat n'avait pas été en mesure de prendre en compte dans le rapport, du fait de leur soumission tardive.

15. À l'invitation du Président, les représentants de la France, de l'Italie, de la Slovaquie et de la Turquie ont rendu compte oralement de l'application des recommandations adoptées à la dixième Réunion.

16. En ce qui concerne l'application des recommandations relatives à la réduction de la demande et aux mesures connexes, plusieurs délégations ont signalé l'existence de mesures de substitution à l'incarcération pour les infractions liées à la consommation de drogues. Des informations ont également été communiquées sur les activités de formation destinées aux responsables pénitentiaires et aux agents sanitaires qui travaillaient avec des détenus consommateurs de drogue.

17. En ce qui concerne l'application des recommandations relatives aux nouvelles substances psychoactives, les participants se sont vu présenter diverses stratégies nationales mises en œuvre pour détecter et identifier ces substances, notamment par la surveillance des sites Internet utilisés pour les vendre. On a également évoqué la pertinence des systèmes d'alerte précoce et de l'échange d'informations en temps réel. Les participants se sont vu présenter les mesures d'inscription d'urgence prises dans plusieurs pays. On a souligné la nécessité d'apporter des réponses rapides et de mettre en place une coopération transfrontière régionale efficace. Les participants ont estimé que, bien que l'utilisation de la technologie moderne pour le trafic de drogues soulevait de nouveaux problèmes, les médias sociaux, qui étaient une manifestation de cette technologie, offraient des possibilités de prévention et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes.

18. En ce qui concerne l'application des recommandations relatives au trafic de drogues illicites par conteneurs maritimes, les participants se sont vu présenter les techniques utilisées dans les enquêtes actuelles, ainsi que les formations dispensées aux agents portuaires.

IV. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016

19. À sa 2^e séance, tenue le 22 juin, la Réunion a examiné le point 5, intitulé "Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue dans le cadre des préparatifs de la session

extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016". Elle était saisie pour ce faire de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, ainsi que de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants avait procédé en 2014 sur l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action. Le Secrétariat a présenté ce point. Le Président du Conseil que la Commission avait chargé des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui se tiendra en 2016, s'est adressé aux participants par message vidéo.

20. Les participants ont évoqué plusieurs questions qu'il faudrait traiter dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, notamment la nécessité d'adopter une approche scientifique fondée sur des données probantes; le renforcement du principe de responsabilité commune et partagée, appliqué aux pays de production, de transit et de consommation; le respect des conventions internationales relatives au contrôle des drogues; et le respect des droits de la personne. La nécessité d'adopter, en matière de drogues, une politique multidisciplinaire qui engloberait la prévention, le traitement et la réadaptation parallèlement à des mesures de réduction de l'offre a également été soulignée.

21. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mettre en place une coopération internationale et régionale efficace, évoquant des projets précis tels que l'Initiative du Pacte de Paris. L'importance d'adopter des mesures supplémentaires dans les pays présentant une forte économie de la drogue a également été mentionnée.

22. On a souligné la nécessité de renforcer encore la lutte contre les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic de drogues, notamment de s'employer à les priver de leurs moyens financiers en localisant et confisquant leurs biens. On a évoqué les nouvelles mesures législatives prises par plusieurs pays, y compris la mise en place d'un système de recouvrement d'avoirs en l'absence de condamnation et le partage des avoirs confisqués entre les États concernés.

23. Conformément à la résolution 56/10 de la Commission des stupéfiants, le Président a proposé de suivre ce qui avait été fait à la dixième Réunion et de compléter les recommandations des groupes de travail par quelques paragraphes de préambule, plaçant ces recommandations dans le contexte des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui se tiendra en 2016 et que la Commission dirige actuellement.

V. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

24. À ses 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e séances, tenues du 23 au 25 juin, la Réunion a établi des groupes de travail chargés d'examiner quatre thèmes au titre du point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail". Les observations formulées par les groupes de travail et les conclusions auxquelles ils sont parvenus figurent ci-après (pour les recommandations formulées par les groupes de travail et adoptées par la Réunion, voir la section I ci-dessus).

1. Projet de communication aéroportuaire

25. Le groupe de travail a tenu une réunion le 23 juin. À l'issue de ses travaux, il a formulé les observations suivantes:

a) Les aéroports sont d'importants points de passage qui offrent de précieuses occasions d'identifier les personnes qui se livrent au trafic transfrontière de drogues illicites, opèrent comme passeurs de fonds et commettent des infractions connexes relevant de la criminalité organisée;

b) Les organisations de trafiquants exploitent la faiblesse des services de police aéroportuaire dans les pays où l'instabilité, l'insécurité et la corruption minent le fonctionnement des opérations de détection et de répression;

c) En travaillant avec certains aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes pour améliorer la coordination des services, le professionnalisme et la formation spécialisée aux méthodes de profilage, d'interrogation et d'inspection, le Projet AIRCOP contribue utilement à renforcer les capacités et les réseaux professionnels.

26. Le groupe de travail est parvenu aux conclusions suivantes:

a) L'initiative AIRCOP financée par la Commission européenne s'est révélée bénéfique dans les pays où elle opère en améliorant la coopération entre les services nationaux, en renforçant les compétences professionnelles des services de détection et de répression et en aidant à rendre les pays vulnérables moins attrayants pour les organisations de trafiquants de drogues;

b) La présence, dans les aéroports internationaux, d'agents des services de détection et de répression mieux équipés et formés ayant les moyens de communiquer des informations clés à leurs homologues d'autres lieux de départ ou de destination est un pas important dans la lutte contre le trafic de drogues illicites par voie aérienne;

c) Il importe que les services chargés de réaliser des évaluations des risques, le ciblage et le profilage des passagers, et d'identifier les personnes impliquées dans le trafic de drogues illicites collaborent étroitement avec le secteur privé, avec les compagnies aériennes et les autorités aéroportuaires par exemple, pour accéder facilement aux informations avancées relatives aux passagers et au fret.

2. Programme mondial de contrôle des conteneurs

27. Le groupe de travail a tenu deux réunions le 23 juin. À l'issue de ses travaux, il a formulé les observations suivantes:

a) Les conteneurs maritimes demeurent, pour les organisations de trafiquants, un important moyen de transport pour l'expédition en vrac de drogues illicites;

b) La quantité de cocaïne interceptée par les autorités dans des conteneurs maritimes est en augmentation;

c) Il est essentiel que les services de détection et de répression responsables du contrôle de la chaîne d'approvisionnement internationale nouent entre eux des

liens étroits pour renforcer la confiance et partager des informations sur les personnes impliquées dans le trafic de drogues illicites.

28. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes:

a) Le ciblage et le profilage des conteneurs maritimes sont plus efficaces lorsqu'il existe une plate-forme de partage d'informations entre les services de contrôle aux frontières, ainsi qu'une étroite coordination de leurs activités;

b) Il faudrait davantage veiller à ce que l'interception, par les services de contrôle aux frontières, de drogues illicites transportées dans des conteneurs soit effectivement suivie d'une enquête sur les responsables;

c) Le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'OMD contribue grandement à renforcer les moyens essentiels dont les services de contrôle aux frontières disposent pour combattre efficacement le trafic de drogues illicites dans des conteneurs maritimes; il faudrait donc, à ce titre, que les donateurs continuent d'appuyer financièrement l'ONUDC et que les États Membres mettent à disposition leurs compétences spécialisées et techniques pour que l'on puisse créer de nouvelles unités opérationnelles et continuer de mener à bien les opérations en cours.

29. Une visite au port d'Anvers a été organisée le 24 juin par les autorités belges, conjointement avec le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et l'OMD. Les participants ont été accueillis par M. Johan Van Overtveldt, Ministre belge des finances. Des présentations ont été faites par le directeur du port, des représentants des douanes, de la police, de l'association patronale du port d'Anvers, du bureau du Procureur d'Anvers et de l'ONUDC. Elles ont été suivies par des démonstrations pratiques des techniques et des équipements utilisés pour détecter et intercepter le trafic de drogues et de marchandises confisquées par conteneurs maritimes. Les participants ont partagé leurs expériences pratiques et opérationnelles avec des unités spéciales et avec des agents des douanes nationales et de la police maritime.

3. Dispositions concernant la production de drogues synthétiques et mesures visant à faire face à l'évolution des tendances relatives à l'usage de drogues, aux nouvelles substances psychoactives et aux précurseurs

30. Le groupe de travail a tenu une réunion le 23 juin. À l'issue de ses travaux, il a formulé les observations suivantes:

a) La nature des drogues synthétiques a radicalement changé avec l'arrivée de nouvelles substances psychoactives, aussi appelées euphorisants légaux. Bien qu'elles ne soient pas des substances placées sous contrôle international, leurs effets sont similaires. Parmi ces substances, on en trouve qui produisent des effets similaires à ceux du cannabis (cannabinoïdes de synthèse), des stimulants (cathinones de synthèse et pipérazines), des hallucinogènes (phénéthylamines, tryptamines) et de l'héroïne (nouveaux fentanyl);

b) Des quantités croissantes de nouvelles substances psychoactives sont saisies en Europe, les cannabinoïdes synthétiques représentant la majorité des nouvelles substances signalées;

c) L'Internet est un important moyen de promouvoir la vente et l'utilisation de nouvelles substances psychoactives.

31. Le groupe de travail est parvenu aux conclusions suivantes:

a) La plupart des usagers de nouvelles substances psychoactives achètent un "effet", pas des substances précises. Ils ne connaissent ou ne recherchent pas nécessairement la composition chimique des drogues qu'ils consomment;

b) Il est difficile d'interpréter les tendances actuelles de l'utilisation des nouvelles substances psychoactives et leur progression, car elles apparaissent rarement dans les enquêtes sur la population générale et seulement de manière limitée dans celles consacrées aux jeunes;

c) Même lorsque de nouvelles substances psychoactives sont fabriquées hors de l'Europe, l'importante partie que constituent l'emballage, l'étiquetage, la personnalisation et la promotion de leur utilisation a lieu dans la région. Il faut donc, pour combattre ces substances, mener une action collective et accepter d'en partager la responsabilité.

4. Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites

32. Le groupe de travail s'est réuni le 25 juin. À l'issue de ses travaux, il a formulé les observations suivantes:

a) La lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement du produit du crime est intrinsèquement liée à la lutte contre le trafic de drogues illicites;

b) De nombreux services de renseignement financier filtrent les informations fournies par le secteur financier privé, en examinant leurs déclarations afin de déceler les opérations susceptibles d'être illicites et qui mériteraient des enquêtes plus poussées;

c) L'ONUDC propose un programme de renforcement des capacités afin d'aider les autorités nationales à développer les compétences nécessaires pour identifier les opérations financières suspectes et engager des enquêtes sur leurs origines;

d) Les autorités doivent continuer de s'intéresser à la détection de fonds en transit aux frontières de leur pays.

33. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes:

a) Les nouvelles méthodes utilisées par les groupes criminels organisés pour contourner les réglementations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, par exemple au travers du blanchiment de capitaux fondé sur les activités commerciales et des mécanismes d'indemnisation, représentent de nouveaux défis dans la lutte contre le trafic de drogues;

b) La coopération entre les services de répression et de détection au moyen du partage d'informations dès les premiers stades des enquêtes sur les personnes soupçonnées de trafic est essentielle au recouvrement du produit du crime lors des enquêtes de blanchiment d'argent.

VI. Organisation de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

34. À sa 7^e séance, tenue le 25 juin, la Réunion a examiné le point 7 de son ordre du jour intitulé “Organisation de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe”. Pour ce faire, elle était saisie d’un document sur la question qui avait été établi par le Secrétariat (UNODC/HONEURO/11/5).

35. Le Secrétaire a informé les participants que la douzième Réunion se tiendrait en 2017. Le Président a invité les États désireux d’accueillir la Réunion à prendre contact avec le Secrétariat en vue d’en fixer le lieu le plus rapidement possible.

36. Les participants ont été invités à suggérer des thèmes qui pourraient être examinés par les groupes de travail à la douzième Réunion au titre du point 6 de l’ordre du jour provisoire. Les thèmes suivants ont été proposés: a) utilisation du darknet et des bitcoins; b) techniques d’enquête utilisées pour lutter contre l’utilisation d’Internet aux fins du trafic de drogues; c) mesures de lutte contre les nouvelles substances psychoactives; d) mesures de lutte contre le trafic de cocaïne et d’héroïne par les itinéraires classiques et nouveaux; e) recouvrement d’avoirs et gestion et traçage des produits du trafic de drogues; et f) tendances et évolutions des techniques de blanchiment d’argent et le transfert du produit du trafic entre les juridictions.

37. La Réunion a pris note de ces propositions et prié le Secrétariat de fixer les thèmes devant être examinés par les groupes de travail avant la douzième Réunion. Compte tenu de ce qui précède, le projet d’ordre du jour provisoire ci-après a été approuvé pour la douzième Réunion:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
4. Application des recommandations adoptées à la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
5. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail.
7. Organisation de la treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.

VII. Questions diverses

38. À sa 7^e séance, la Réunion a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses". Les délégations ont été encouragées à répondre à l'enquête d'opinion sur les services fournis par le Secrétariat.

VIII. Adoption du rapport

39. À la 7^e séance, tenue le 25 juin, les participants ont adopté le rapport de la onzième Réunion (UNODC/HONEURO/11/L.1 et Add.1 à 7), tel que révisé, y compris les rapports des groupes de travail et leurs recommandations.

IX. Organisation de la Réunion

A. Ouverture et durée de la Réunion

40. La onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, s'est tenue à Bruxelles du 22 au 25 juin 2015. La cérémonie inaugurale a eu lieu le 22 juin 2015 et M. Koen Geens, Ministre belge de la justice, a prononcé une allocution. Le Secrétaire a donné lecture de remarques préliminaires au nom du Directeur exécutif de l'ONUDC. Le Président de la onzième Réunion, M. Peter De Buysscher (Belgique), a également fait une déclaration.

B. Participation

41. Étaient représentés les États membres de la Réunion dont le nom suit: Arménie, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Norvège, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Turquie.

42. Le Conseil de l'Europe, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, l'Union européenne et l'Office européen de police (Europol) étaient représentés par des observateurs.

43. L'ONUDC a assuré le secrétariat de la Réunion.

C. Élection du Bureau

44. À sa 1^{re} séance, tenue le 22 juin 2015, la onzième Réunion a élu le Bureau suivant:

<i>Président:</i>	Peter De Buysscher (Belgique)
<i>Premier Vice-Président:</i>	Miguel Ángel Alonso Rodríguez (Espagne)
<i>Deuxième Vice-Président:</i>	Jaakko Sonck (Finlande)
<i>Rapporteur:</i>	Marián Geleta (Slovaquie)

D. Adoption de l'ordre du jour

45. À cette même séance, la onzième Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
 4. Application des recommandations adoptées à la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
 5. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016.
 6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Projet de communication aéroportuaire;
 - b) Programme mondial de contrôle des conteneurs;
 - c) Dispositions concernant la production de drogues synthétiques et mesures visant à faire face à l'évolution des tendances dans les domaines de l'usage de drogues, des nouvelles substances psychoactives et des précurseurs;
 - d) Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites.
 7. Organisation de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport de la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.

E. Documentation

46. La liste des documents dont la onzième Réunion était saisie figure à l'annexe du présent rapport.

X. Clôture de la réunion

47. Une déclaration finale a été faite par M^{me} Catherine De Bolle, Commissaire générale de la Police fédérale de Belgique. Le Président de la onzième réunion a aussi prononcé des observations finales.

Annexe**Liste des documents dont la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, était saisie**

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
UNODC/HONEURO/11/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
UNODC/HONEURO/11/2	3	Statistiques du trafic de drogues en Europe et dans le monde
UNODC/HONEURO/11/3	3	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale en Europe du Sud-Est et en Europe orientale
UNODC/HONEURO/11/4	4	Application des recommandations adoptées à la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe
UNODC/HONEURO/11/5	7	Organisation de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe
UNODC/HONEURO/11/L.1 et Add.1 à 7	9	Projet de rapport
UNODC/HONEURO/11/CRP.1 à 23	3	Rapports de pays